

Signature de l'accord portant création du lycée transfrontalier « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl »

04-12-2006 (Conférence de presse)

Le 4 décembre 2006, le Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Jean-Claude Juncker, et le ministre-président de la Sarre, Peter Müller, ont signé, à Perl-Borg en Allemagne, l'accord entre les gouvernements luxembourgeois et sarrois portant création du lycée transfrontalier Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl. L'accord règle les points les plus importants en relation avec la fondation de l'école.

Par ailleurs, Jean-Claude Juncker et Daniela Schlegel-Friedrich, *Landrätin* de Merzig-Wadern, ont signé un protocole financier sur les infrastructures et les frais de fonctionnement du futur lycée. Les questions d'ordre pédagogique, quant à elles, sont réglées dans une convention administrative, signée par les ministres de l'Éducation des deux pays, Mady Delvaux-Stehres et Jürgen Schreier.

Conçue comme une école bi-nationale, le Schengen-Lyzeum ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2007-2008 et enrichira l'offre scolaire dans la région frontalière germano-luxembourgeoise. Le lycée proposera 8 années d'études (5e à la 12e) et fonctionnera en tant qu'école à plein temps. Avec l'allemand comme langue d'enseignement principale, le français comme langue d'enseignement pour au moins deux matières, l'anglais et le luxembourgeois, l'établissement germano-luxembourgeois accordera une très grande importance au plurilinguisme.

L'offre scolaire portera sur le certificat de scolarité obligatoire (*Hauptschulabschluss*), le *mittlerer Bildungsabschluss*, le diplôme de fin d'études secondaires (*Abitur*) et le diplôme de technicien administratif et commercial.

L'attractivité de la nouvelle école résidera notamment dans le fait

- qu'elle prépare à la fois aux marchés du travail allemand et luxembourgeois,
- qu'elle rend accessible le diplôme de fin d'études après 12 années d'études (par rapport à 13 années au Luxembourg),
- qu'elle réduit également la durée de la formation de technicien administratif et commercial (3 années au lieu de 4),
- qu'elle réunit des élèves et enseignants de différents États et offre ainsi de meilleures garanties pour une éducation au respect mutuel et une grande ouverture d'esprit.

